



Mise en demeure du syndic de copropriété

Par **jeje926_old**, le **15/01/2008** à **13:09**

Je viens de recevoir une mise en demeure pour ne pas avoir payé le syndic de copropriété

je suis en instance de divorce et mon ex femme vit dans mon bien propre

Ai-je le droit de lui réclamer une partie de la dette de copropriété ?

Nous sommes mariés sous le régime de consentement mutuel et elle ne veut pas signer chez le notaire la liquidation de biens

je dois payer cette dette pour le 19/01/2008 et je n'ai pas l'argent

Que dois-je faire ?

Cordialement